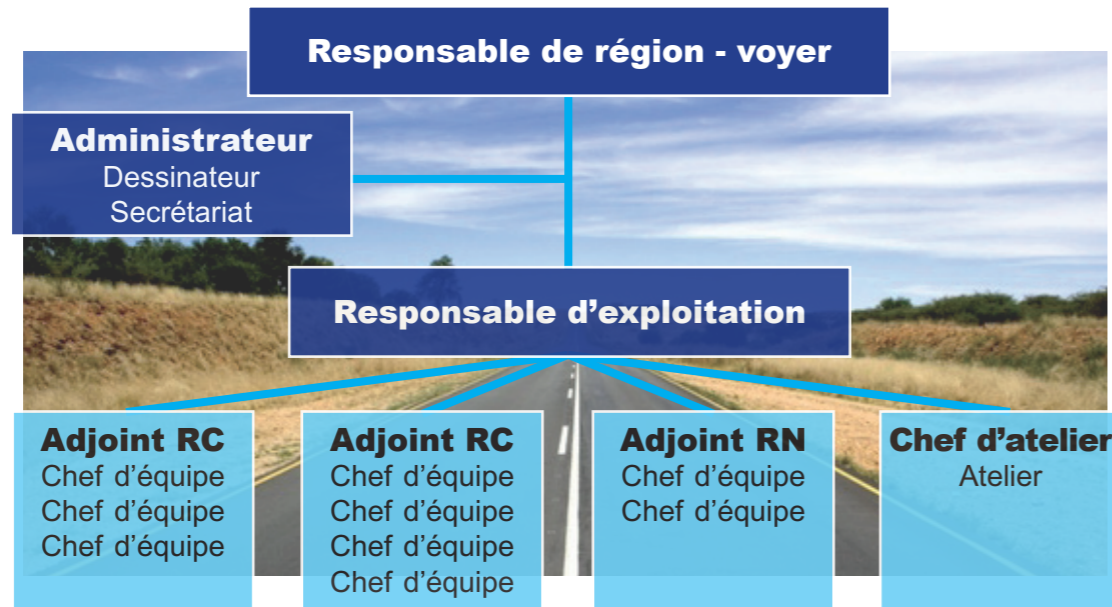


# 9

## Bulletin interne de la division Entretien mars 2011

### Pilotage des régions : chacun son rôle!



Après une période de rodage qui avait suscité quelques interrogations, notamment sur la fonction de voyer, l'encadrement des régions a trouvé son régime de croisière, avec une claire répartition des responsabilités.

#### Responsable de région - voyer: décision, relations extérieures et projets

Les tâches du responsable de région - voyer sont :

- direction de la région
- représentation du service des routes auprès des Communes et des riverains
- projets de réfection de tronçons, participation à la planification et à la gestion des travaux
- relations avec la direction centrale du service des routes et participation aux décisions stratégiques de la division Entretien.

Pour ce faire, il dispose de 12 délégations de compétences de la part du chef du département des Infrastructures (il n'en avait que 7 avant 2007). Il peut engager le budget de sa région jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- (seulement CHF 20'000 auparavant).

#### Responsable d'exploitation : en charge de l'entretien courant

Le responsable d'exploitation est le garant du bon entretien des réseaux routiers : routes cantonales et routes nationales (engagements contractuels

avec l'OFROU). Ses tâches sont :

- direction du personnel d'entretien RC et RN (65 à 95 collaborateurs par région)
- utilisation optimale du matériel, synergies d'exploitation
- gestion des budgets affectés (service hivernal, surfaces vertes, nettoyage, service technique) et possibilité d'engager jusqu'à CHF 50'000.-
- relations avec les centres transversaux (CCEV, CeES, CeEM).

Il est appuyé par deux adjoints RC, un adjoint RN et un chef d'atelier (sauf à la région Centre où ce dernier dépend directement du CCEV).

#### Administrateur : tâches et procédures administratives

L'administrateur de chaque région s'occupe du versant administratif de chaque région :

- direction du secrétariat et du dessinateur
- respect de la loi sur les finances et de la loi sur les marchés publics
- gérance des bâtiments et dépôts, en partenariat avec le SIPAL
- gestion du domaine public (CAMAC, autorisation d'usage, permis de conduite et de fouille, procédés de réclame, autres autorisations)
- conduite de projets transversaux pour la division Entretien.

Introduit progressivement dans les régions (sans création de postes supplémentaires), ce modèle d'organisation est pleinement opérationnel depuis le 3 janvier 2011.

#### Autres nouvelles

- Le 9 mars 2011, le Conseil d'Etat a répondu au postulat de la Commission de gestion traitant de la fonction de voyer.
- Le 15 mars 2011, le Grand Conseil a accordé à la quasi unanimité un crédit d'ouvrage de CHF 20'400'000.- pour la 2e étape de la réhabilitation et de la correction routière au lieu-dit « La Chaudanne » sur la commune de Rossinière (RC 702a). Il a également accepté le déplafonnement du fonds d'achat des véhicules légers de l'Etat de Vaud, actuellement limité à CHF 2'750'000.- par décret du 16 novembre 1992, et porté à CHF 4'250'000.- La rédaction de cet EMPD est le fruit d'une excellente collaboration entre la division Administration et Coordination et le CCEV. **Merci.**

Service des routes

Entretien

Place de la Riponne 10 1014 Lausanne

www.vd.ch – T 41 21 316 70 40 – F 41 21 316 71 19

www.vd.ch/sr – www.vd.ch/routes – info.sr@vd.ch